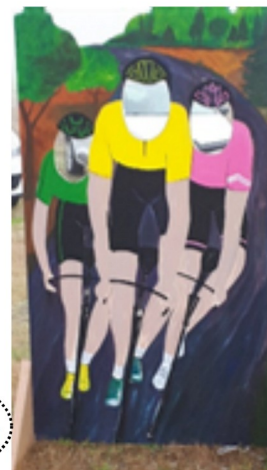


JOUR DE FETE A CHATILLON EN VENDELAIS Pour le passage du Tour de France

Vous étiez nombreux, à Châtillon, venus applaudir et encourager les coureurs.
Un retour en images sur les moments forts de cette belle journée ensoleillée.



Sylvain CHAVANEL - invité d'honneur du
partenaire Orange et départ des coureurs
pour les 25 kilomètres de l'étape.



Un beau moment de convivialité pour
les résidents de la MAPA



Châtillon aux couleurs
du Tour de France



Un grand MERCI et BRAVO à vous tous, associations, commerçants, artisans, agriculteurs, bénévoles, pour votre temps, vos idées, votre investissement pour l'événement.

Retrouvez les photos et vidéos de l'événement sur le site FACEBOOK - Mairie de Châtillon-en-Vendelais

PROJET MAISON DE SANTÉ

Les travaux de la Maison Médicale, projet situé à la Pimotière, à proximité de la future pharmacie d'Alexandra LESUEUR, sont prévus démarrer dès l'automne prochain, une attente pour les habitants de Châtillon et des communes environnantes.

Cette nouvelle Maison de Santé réunira plusieurs professionnels de santé de Châtillon-en-Vendelais (médecin, kinésithérapeute, infirmiers).

Au-delà, c'est aussi un projet de santé qui a été lancé avec les professionnels de santé de Châtillon-en-Vendelais, Saint M'hervé, Balazé, Taillis et la Chapelle-Erbrée. Leur objectif était de mettre en place une dynamique équipe intercommunale en créant l'Association des Professionnels de Santé Libéraux de Vitré Nord.



MÉDIATHÈQUE

Cet été à la médiathèque, c'est tout un programme !

Cet été on en profite ! Romane et Claire s'installent pour quelques heures au bord de l'étang pour un moment de lecture, à plusieurs ou en solo, de jeux autour du livre,... (de 15h à 18h).

× 9 juillet × 16 juillet
× 23 juillet × 30 juillet

Et vendredi 9 juillet à 15h30 « Instant Conté » avec Anthony DEBRAY-LAIZÉ
Au coin du feu en hiver ou dans un jardin en été, partout où les gens décident de s'arrêter pour écouter, Anthony sort son baluchon d'histoires. Fées, Korrigans, dragons, tout y passe mais jamais dans le même ordre ou de la même manière ; c'est là tout le plaisir du conteur....

Partez donc à la découverte des légendes bretonnes, découvrez la mystérieuse Ankou et apprenez les secrets du petit peuple.

En cas d'intempéries, les animations seront sous le préau du restaurant scolaire
Animations dans le cadre du festival national Partir en livre



Exposition 2021 de l'école d'arts plastiques Vitré Communauté

Comme chaque année, l'École d'Arts Plastiques de Vitré Communauté organise une exposition pour vous présenter les travaux que les élèves du cours de Châtillon-en-Vendelais ont réalisés.

Gratuite et ouverte à tous, l'exposition a lieu à partir du 10 septembre à la médiathèque

Horaires du 6 au 31 juillet

MARDI : 16 h à 19 h
MERCREDI : 15 h à 18 h
SAMEDI : 10h30 à 12h30

Fermeture estivale du 1^{er} au 21 août 2021 inclus.

Et pour profiter un maximum de l'été les prêts sont illimités

ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES VITRÉ COMMUNAUTÉ

Les activités proposées par l'école d'arts plastiques Vitré Communauté sont ouvertes aux enfants, jeunes et adultes, amateur, désireux d'exercer et d'enrichir leur regard, de découvrir et pratiquer les arts plastiques dans leur diversité.

Avec l'aide d'un professeur, dans une atmosphère conviviale, chacun à son rythme, selon son âge, son niveau, sa personnalité, peut exprimer et approfondir de nombreux matériaux, outils, thématiques et techniques, acquérir des bases et développer sa créativité.

Pour les enfants de 4/12 ans :

Cours de dessin / peinture.



Le professeur est diplômé d'écoles d'arts. Une grande diversité de matériel et matériaux est fournie et comprise dans le tarif. Chaque nouvel inscrit bénéficie de 2 cours à l'essai avant un engagement à l'année.

Renseignements et inscriptions
École d'arts plastiques Vitré Communauté
Centre culturel - 6 rue de Verdun - 35500 VITRÉ
02 99 74 68 62
ecoleartsplastiques@vitrecommunaute.org

CHÂTILLON SPORTS

GYM DÉTENTE - DANSE BRETONNE



La reprise est proche !

Afin d'organiser au mieux les cours pour la rentrée de septembre nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire au plus vite :

GYM DOUCE Lundi 10h30

GYM ÉQUILIBRE Jeudi 10h30

Contact : Marie-Angèle GRIMAUDT 06 75 15 10 30

RENFORCEMENT MUSCULAIRE Mardi 20h30

Contact : Gabrielle DUVEL 07 70 27 21 29

DANSE BRETONNE Lundi 20h30

Contact : Marie-Christine BÉLAIR 06 49 06 65 47



JEUX POUR ENFANT

L'aire de jeux de l'étang à proximité de l'étang devait être livrée avant le 14 juillet, le prestataire retenu est en rupture de livraison par leur fournisseur sur un des éléments des jeux.
Elle devrait être installée avant fin juillet/début août.

LES INFOS

La diffusion des infos passera de une fois par mois, à une fois tous les deux mois à partir du mois de septembre.

Les infos seront encore mensuelles en juillet, aucune en août et ensuite parution en septembre, novembre, janvier, mars etc.

Vous pourrez retrouver le compte rendu du Conseil Municipal tous les mois sur internet et les deux comptes rendus seront sur les infos tous les deux mois.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

À COMPTER DU 19 JUILLET AU 21 AOÛT INCLUS

MARDI : 9 h à 12 h VENDREDI : 9 h à 12 h

MERCREDI : 9 h à 12 h SAMEDI : 9 h à 12 h

APEEP

Association des Parents d'Élèves de l'école du Rocher Inoguen

Depuis deux ans, le SMICTOM Sud-Est 35 accompagne les écoles dans le tri des papiers, en installant des bornes devant les établissements.

Le but de ces nouvelles bornes est de récupérer le papier usagé afin de le recycler. Le projet se fait en lien avec l'APEEP et les bénéfices issus des papiers récoltés seront utilisés pour financer des projets pédagogiques.

La borne sera installée rue du Gasset. Nous comptons sur vous.

A vos papiers, prêts, recyclez !

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 06 JUILLET 2021

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Arnaud VOISINNE, Claudie BENARD, Bernard JACQUES, André LUCAS, Suzanne DOURDAIN, Maud PERREUL, Fabienne GUILLOIS, Miguel LOYARTE, Yohann CHANTREL, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri GASDON

Étaient Absentes Excusées : Michèle PAQUET, pouvoir à Jean Yves GARDAN
Aurélié LEGROS, pouvoir à Marie Paule GILLOUARD

PRÉSENTS : 17
POUVOIRS : 2
VOTANTS : 19

Secrétaire de séance : Marie Paule GILLOUARD

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose que soit ajoutée une question complémentaire :

- Approbation de l'annulation de la subvention versée à l'association Les Bouts Choux

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 03 JUIN 2021

Le Procès Verbal du 03 Juin est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2- VITRE COMMUNAUTE

2.1 Approbation de la modification des statuts de Vitré Communauté : animation sportive vers les élèves des établissements scolaires primaires

Claudie BENARD rappelle l'intérêt de l'intervention des éducateurs sportifs de Vitré Communauté, dans les écoles primaires du territoire, expérimentée ces derniers mois et précise qu'il serait profitable aux élèves des écoles primaires du territoire de bénéficier d'interventions pédagogiques pérennes, réalisées par les éducateurs sportifs de Vitré Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier les compétences de Vitré Communauté figurant dans ses statuts comme ci-annexés.

3.2 Approbation de la convention de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines aux communes membres de Vitré Communauté

Gérard BEAUGENDRE précise que l'article 3 de la loi n°2018-02 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes organise le transfert obligatoire de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Dans ce cadre et à compter de cette date, les ouvrages, réseaux et équipements affectés à l'exercice de cette compétence sont mis à la disposition de Vitré Communauté par ses communes membres. La commune reste compétente en matière de gestion des eaux pluviales non urbaines.

Conformément à l'article 14 III 2° de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (codifiée à l'article L.5216-5 I. du CGCT), la Commune a, par délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2019 demandé à Vitré Communauté de bénéficier d'une délégation lui permettant de continuer à assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des bien affectés à l'exercice de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».

Dans l'intérêt d'une bonne organisation du service et afin de garantir dans les meilleures conditions la continuité de celui-ci, Vitré Co a, par délibération du conseil communautaire en date du 27 mai 2021, accepté la délégation transitoire le temps de réaliser un inventaire consolidé du patrimoine transféré, uniforme à toutes les communes et permettant de garder une autonomie dans la planification, le financement et le suivi des dépenses d'exploitation, ainsi que les investissements sur les réseaux EPU.

La convention ci jointe a pour objet de préciser le périmètre et les modalités de délégation de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » de Vitré Communauté à la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander la délégation de la compétence eaux pluviales urbaines à la Communauté d'agglomération « Vitré Communauté » ;
- d'approuver le projet, joint en annexe, de convention de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines entre la commune de Chatillon en Vendelais et la Communauté d'agglomération Vitré Communauté, sous réserve de l'acceptation par cette dernière ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer ladite convention de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines.

3- FINANCES

Budget 2021 : approbation de la décision modificative n°2

Christine FERARD précise que cette décision modificative a pour objet des écritures budgétaires liées à la sortie comptable de l'ancien copieur de la mairie et de prévoir la somme nécessaire au paiement du matériel informatique pour la médiathèque.

- en investissement de prévoir :
 - o recette : c/2183 (Matériels de bureaux et matériels informatiques)
 - chapitre 041 : + 12 234 €
 - o dépense : - c/204421 (Biens mobiliers, matériel et études)
 - chapitre 041 : + 12 234 €
 - o dépense : - c/2183 (Matériels de bureaux et matériels informatiques)
 - opération 155 (Médiathèque) : + 1 000 €
 - o dépense : Investissement - c/020 (dépenses imprévues) : - 1 000 €

Le montant total de la section investissement est équilibré en dépenses et en recettes à 1 846 301.86 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision modificative n°2 au BP principal de la commune.

4- PERSONNEL

4.1 Création poste adjointe administrative territoriale - animatrice France Service et mise à jour des effectifs au 30 juin 2021

Christine FERARD propose de créer le poste d'adjointe administrative territoriale à 28/35ème avec le métier d'animatrice de la Maison France Service à compter du 1^{er} septembre 2021

Elle fait un point sur la situation des emplois et des effectifs au 30 juin 2021 :

	NBRE POSTE AU 30 JUIN 21	EFFECTIF AU 30 JUIN 21	ETP AU 30 JUIN 21
Total personnel communal	26	25	16,42
Titulaires	21	21	13,99
Contractuels	6	5	2,73
Stagiaires	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le poste d'adjointe administrative territoriale - animatrice Maison France service à 28/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre et d'approuver la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs ci-joint en annexe au 30 juin 2021.

4.2 Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSSEP)

Christine FERARD rappelle que le RIFSSEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est devenu le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique territoriale. La mise en place du RIFSSEP est effective depuis le 1^{er} janvier 2016 pour l'ensemble des titulaires et agents contractuels de droit public.

Il est proposé de modifier le régime indemnitaire de grade et de les arrondir (voir projet de délibération ci-joint) en passant :

- De 2300 et 2450 euros à 3500 euros par an pour les adjoints administratifs et techniques
- De 4270 euros à 7500 euros par an pour les éducateurs jeunes enfants, les bibliothécaires, les agents de maîtrise et les adjoints techniques lorsqu'ils exercent une fonction de responsable

Il s'agit de montants annuels maximums.

Le comité technique a été saisi et a rendu un avis favorable le lundi 28 juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les modifications ci-dessus au régime indemnitaire dit RIFSSEP et la délibération ci jointe en annexe à compter du 1^{er} août 2021.

4.3 Départ des agents en retraite : détermination du montant des cadeaux offert par la municipalité

Christine FERARD précise qu'il est d'usage que la commune offre un cadeau modeste aux agents à l'occasion de leur départ en retraite.

Lors de sa séance du 21 avril 2016, le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'usage d'un cadeau correspondant au maximum à 1 000 € par agent et autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de préciser que le montant du cadeau est de 20€ par année de présence.

5 - ECOLE PUBLIQUE

5.1 Garderie scolaire : approbation du projet éducatif, du règlement intérieur, du cadre d'organisation et des tarifs 2021 /2022

Claudie BENARD rappelle que lors de la précédente séance, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le principe de la gestion de la garderie scolaire par la commune.

Le projet éducatif et le règlement intérieur de la garderie scolaire ont été précisés en séance. Les horaires de la garderie seront les suivants : 7h15-8h50 et 16h40-19h00.

L'accueil bénéficie d'une équipe de trois agents diplômés (BAFA). La coordination de cette équipe est confiée à un responsable d'animation, qui sert de référent auprès des familles, enseignants ou autres interlocuteurs.

Les locaux :

Afin d'accueillir les enfants, l'accueil dispose de locaux spécialement aménagés avec du mobilier adapté. Il s'agit, des locaux de l'école publique réservés à cet effet. Dans tous les cas, l'aménagement permet de respecter les particularités du public et le respect des différents rythmes.

Les moyens financiers :

Les charges et produits liés au fonctionnement de l'accueil périscolaire se répartissent de la sorte:
Charges : personnel, fournitures de consommables et pédagogiques, jeux et jouets, produits d'entretien et les charges à caractère général.

Produits : participation des familles, diverses aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Le Projet Pédagogique

Au sein de chaque structure, un Projet Pédagogique est rédigé en équipe. Ce document a pour fonction de décliner les conditions d'organisation propres à chaque site d'après les finalités éducatives exposées dans le projet éducatif.

Accueil périscolaire mode d'emploi

Inscription

L'inscription générale à l'accueil périscolaire se fait à la mairie de Châtillon en Vendelais. Il est demandé aux familles de remplir le formulaire de renseignements, portant particulièrement sur les coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence et les troubles de la santé.

Accueil du matin :

Les parents des enfants de maternelle ou les élémentaires non accompagnés seront badgés à leur arrivée.

Accueil du soir :

A 16 h 40, l'équipe d'animateurs accueille les enfants, ils seront badgés à leur départ.

La facturation se fera à la demi-heure. Toute demi-heure entamée sera facturée. Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial (3 tranches).

La facture sera adressée chaque mois, le paiement se fait dès réception de la facture avant la date d'exigibilité ou par prélèvement automatique.

Les tarifs seront fixés en fonction du quotient familial tel que :

Tarif suivant quotient familial	Tarif 2020/2021
De 0-700 €	0.67€/demi heure
De 701 € à 874 €	0.75€/demi heure
875€ et +	0.9 €/demi heure

Tarif majoré : 1,5 euros par demi heure

Pénalité : 5€ par $\frac{1}{4}$ h commencé, pour tout retard après 19h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'approuver le projet éducatif
- d'approuver le règlement intérieur
- d'approuver le cadre d'organisation
- d'approuver les tarifs 2021/2022

5.2 Approbation de la convention avec le SMICTOM pour la mise en place d'une borne d'apport volontaire

Claudie BENARD précise qu'une convention avec le SMICTOM est proposée afin de mettre en place une borne d'apport volontaire de papiers à l'école publique.

Il est proposé la mise en place d'un partenariat gagnant-gagnant entre le Syndicat et l'école publique permettant :

- De rediriger les papiers collectés vers les filières de recyclage du SMICTOM ;
- D'optimiser les quantités de papiers collectés et recyclés : via l'harmonisation des consignes de tri et l'optimisation du process de collecte et de tri.
- De récompenser l'effort de communication et de sensibilisation réalisé par l'école pour le compte de tri et de la gestion des déchets ménagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d' :

- approuver la convention de borne d'apport volontaire avec l'école publique
- autoriser M. Le Maire ou son représentant à la signer

6 - RESTAURANT SCOLAIRE

Présentation d'une étude financière comparative avec 3 scénarii : avis à donner

Claudie BENARD explique la commission école et restauration scolaire a travaillé sur ce sujet le 28 juin sur la base de 3 hypothèses :

- 1) maintien de la cuisine actuelle en liaison froide
- 2) partenariat avec Taillis
- 3) cuisine réalisée en régie par la commune

Les élus ont pris connaissance des trois documents suivants :

- le powerpoint réalisé par la commune concernant un projet de partenariat
- le cout prévisionnel estimatif des travaux (en phase esquisse) en cas de rénovation et agrandissement du restaurant scolaire
- une étude financière comparative avec les trois scénarii visés ci-dessus :

Bilan restaurant scolaire	SYSTÈME ACTUEL LIAISON FROIDE		PARTENARIAT AVEC TAILLIS		CUISINE CHATILLON EN VENDELAIS	
Résumé des dépenses	Total en €	Total en %	Total en €	Total en %	Total en €	Total en %
Amortissement Travaux Batiments	23 000,00 €	14,0%	23 000,00 €	14,0%	49 442,00 €	30,2%
Amortissement Matériels de cuisine	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	21 666,00 €	13,2%
Amortissement Véhicule	0,00 €	0,0%	1 714,28 €	1,0%	0,00 €	0,0%
Amortissement total	23 000,00 €	14,0%	24 714,28 €	15,1%	71 108,00 €	43,4%
		0,0%		0,0%		0,0%
Achats prestations services ENFANTS	69 090,00 €	42,2%	115 135,00 €	70,3%	- €	0,0%
Achats prestations services ADULTES	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Eau et Assainissement	884,03 €	0,5%	500,00 €	0,3%	884,03 €	0,5%
Energie - Electricité	955,62 €	0,6%	500,00 €	0,3%	5 529,00 €	3,4%
Combustibles	2 000,00 €	1,2%	2 000,00 €	1,2%	4 000,00 €	2,4%
Alimentation	1 251,45 €	0,8%	1 251,45 €	0,8%	46 248,00 €	28,2%
Fournitures d'entretien	500,00 €	0,3%	500,00 €	0,3%	1 974,00 €	1,2%
Fournitures petit équipement	1 163,14 €	0,7%	500,00 €	0,3%	1 163,14 €	0,7%
Vêtements de travail	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Contrat d'entretien chaudière	328,55 €	0,2%	328,55 €	0,2%	328,55 €	0,2%
Maintenance logiciel facturation	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Entretien de bâtiments	548,62 €	0,3%	548,62 €	0,3%	548,62 €	0,3%
Entretien autres biens mobiliers	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Primes d'assurance	220,15 €	0,1%	220,15 €	0,1%	220,15 €	0,1%
Formation	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
annonces - AO Fourniture de repas	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Catalogues et imprimés	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
voyages et déplacements	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Frais de télécommunications	71,12 €	0,0%	71,12 €	0,0%	71,12 €	0,0%
Services bancaires et assimilés	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Redevance pour autre prestation - OM	489,60 €	0,3%	300,00 €	0,2%	300,00 €	0,2%
Perte sur créances irrécouvrables	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
titre annulés s/exercices antérieurs	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Charges à caractère général	77 502,28 €	47,3%	121 854,89 €	74,4%	61 266,61 €	37,4%
		0,0%		0,0%		0,0%
Personnel agents cantine	33 461,57 €	20,4%	25 000,00 €	15,3%	46 000,00 €	28,1%
Personnel surveillance	24 571,78 €	15,0%	24 571,78 €	15,0%	26 071,78 €	15,9%
Personnel administratif	10 073,52 €	6,1%	9 500,00 €	5,8%	9 500,00 €	5,8%
Personnel technique	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Charges de personnel	68 106,87 €	46,1%	59 071,78 €	40,0%	81 571,78 €	55,3%
TOTAL des coûts	168 609,15 €	100%	205 640,95 €	100%	213 946,39 €	100%
Résumé des recettes	Total en €	Total en %	Total en €	Total en %	Total en €	Total en %
Vente de repas enfants	110 000,00 €	94,02%	110 000,00 €	94,02%	110 000,00 €	94,02%
Vente de repas adultes	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Participations commune extérieures	7 000,00 €	5,98%	7 000,00 €	5,98%	7 000,00 €	5,98%
TOTAL des recettes	117 000,00 €	100,00%	117 000,00 €	100,00%	117 000,00 €	100,00%
Résultat NET	-51 609,15 €		-88 640,95 €		-96 946,39 €	
Nombre de repas	28200		28200		28200	
Déficit par repas	-1,83 €		-3,14 €		-3,44 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (17 voix) et 2 contre (Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN) de retenir le scénario du partenariat avec TAILLIS à compter de l'année 2022/2023.

7 - BATIMENT MEDICAL

7.1 Consultation relative aux travaux de construction du bâtiment médical : attribution des lots

Jean Yves GARDAN rappelle qu'une consultation relative aux travaux de construction du bâtiment médical a été lancée le 25 mai sur la plateforme Mégalis. La date limite de réponse était fixée au 21 juin à 12h00. La commission MPA a ouvert les plis le 21 juin à 14h00. 57 offres ont été remises. L'analyse des offres est réalisée par le cabinet COUASNON LAUNAY et son co traitant ECIE. Le rapport d'analyse des offres a été présentée en commission MPA lundi 5 juillet par ceux-ci. Celui-ci a été présenté en commission bâtiment le 5 juillet à 20h30. Jean Yves GARDAN présente le choix proposé par la commission MPA et la commission Bâtiments avec le rapport d'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (18 voix) et 1 abstention (André LUCAS) de retenir les offres suivantes pour chacun des lots ci-dessous :

Lot N°01 : TERRASSEMENTS - V.R.D. - ESPACES VERTS : Entreprise TPB35 pour un montant de 183 691,92 €

Lot N°02 : GROS OEUVRE : Entreprise OLLIVIER pour un montant de 91 076,35 €

Lot N°03 : CHARPENTE OSSATURE BOIS - BARDAGE BOIS : Entreprise OGER pour un montant de 122 689,22 €

Lot N°04 : COUVERTURE ARDOISES : Entreprise OGER pour un montant de 45 128,15 €

Lot N°05 : MENUISERIES EXTERIEURES : Entreprise AMCP pour un montant de 49 753 €

Lot N°06 : MENUISERIES INTERIEURES : Entreprise FADIER pour un montant de 24 762,50 €

Lot N°07 : CLOISONS - DOUBLAGES : Entreprise BREL pour un montant de 39 469,69 €

Lot N°08 : PLAFONDS SUSPENDUS : Entreprise BREL pour un montant de 6 064,52 €

Lot N°09 : REVETEMENTS DE SOLS : Entreprise BREL pour un montant de 23 168,15 €

Lot N°10 : PEINTURE : Entreprise GUERIN pour un montant de 11 090,00 €

Lot N°11 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION (avec la géothermie) : Entreprise GENEVE pour un montant de 105 099,35 €

Lot N°12 : ELECTRICITE - CFO - CFA : Entreprise GENEVE pour un montant de 41 045,41 €

7.2 Avis sur la dénomination : Maison de Santé ou Pôle médical

Jean Yves GARDAN transmet les avis de chaque professionnel de santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (17 voix) et 2 abstentions (Claudie BENARD et Fabienne GUILLOIS) de retenir le nom de « Maison de Santé ».

8 - VOIRIE

Travaux de la route de la Chapellerie : approbation du projet de travaux, et autorisation à lancer la consultation

Gérard BEAUGENDRE présente le projet de travaux ainsi que l'estimation financière des travaux selon notre maitre d'œuvre, GP ETUDE après que celui ait fait un diagnostic de l'état de la route via des études de carottages. Il est précisé que la chaussée est en très mauvais état notamment sur la portion devant PANALOG. Il y a urgence à intervenir selon le maitre d'œuvre.

La commission voirie lors de sa réunion du 1^{er} juillet a choisi de réaliser les travaux en totalité dès 2021 même si le cout est très élevé. Jean Luc DUVEL demande si les élus souhaitent diviser les

travaux en une tranche ferme et en une tranche optionnelle. La grande majorité des élus souhaitent réaliser les travaux dans leur totalité.

Une convention de financement des travaux sera proposée lors d'une prochaine séance puisqu'une petite partie de la voirie appartient à la commune de Balazé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (16 voix) et 3 contre (Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, André LUCAS) :

- D'approuver le projet de travaux
- D'autoriser Le Maire ou son représentant à lancer la consultation

9 - QUESTION COMPLEMENTAIRE

Approbation de l'annulation de la subvention versée à l'association Les Bouts Choux

Claudie BENARD explique qu'une réunion a eu lieu avec M. BUNEL et M. BOUILLY de l'association les Bout'choux qui ont transmis un prévisionnel de leur bilan financier à la clôture des comptes. Le montant prévisionnel serait de 2 283 €, montant qui tient compte du versement la subvention 2021 de la Mairie de 1 200 €.

Compte tenu de l'arrêt de l'activité de l'association, un remboursement s'impose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'annulation de la subvention versée à l'association les Bouts Choux.

10- INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

↳ Marchés publics :

- Signature d'une étude énergétique de la salle du complexe du lac
Prestataire retenu : THALEM pour un montant de 6 600 € TTC

↳ Personnel :

- Départ en retraite de Mme Christine ROSSARD, agent de la commune depuis 39 ans et actuelle responsable du restaurant scolaire

11 - QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 23h29

A Châtillon-en-Vendelais,
Le 07 juillet 2021
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL